



PROGRAMME DE FORMATION EN PRESENTIEL

La non-discrimination à l'accès au logement

PUBLIC VISE	Tout public professionnel de l'immobilier
PRE REQUIS	Aucun
OBJECTIFS	<p>Satisfaire à l'obligation de formation instaurée par le décret 2020-1259 du 14 octobre 2020 modifiant le décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier</p> <p>Adapter sa pratique professionnelle en faveur de la lutte contre les discriminations</p> <p>Se sensibiliser aux risques encourus en cas de mise en jeu de la responsabilité du professionnel de l'immobilier</p>
DUREE	2 heures sur 1 jour
CONTENU	<p>LA NON-DISCRIMINATION A L'ACCES AU LOGEMENT</p> <ul style="list-style-type: none">• Présentation de la CHARTE RELATIVE A LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DANS L'ACCES AU LOGEMENT• La discrimination : textes et sanctions applicables• Repérage des cas de discrimination par un professionnel mandataire du bailleur avec auto-évaluation de sa pratique professionnelle• Les outils à disposition des présumées victimes• Obligations du professionnel en matière de prévention des discriminations :<ul style="list-style-type: none">- L'information des bailleurs- L'information des candidats à la location- Nouvelles clauses dans les documents- La formation professionnelle- Les postures recommandées• Obligations du professionnel en matière de traitement des discriminations :<ul style="list-style-type: none">- Traitement des signalements- Devoir d'information• QUIZ d'EVALUATION DES ACQUIS• QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION A CHAUD
MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES	<p>Présentation orale ouverte aux questions des stagiaires. Projection d'un diaporama pour visualiser les apports théoriques et suivre le fil conducteur. Alternance d'apports théoriques et de phases de mise en pratique (études de cas de jurisprudence). Remise d'un support numérique à l'issue de la formation, synthétisant les apports théoriques de la formation.</p> <p>Les formations à distance sont réalisées selon les modalités de la classe virtuelle.</p>

.../...



INTERVENANT(E)S

Isabelle DALMON, juriste formatrice, consultante et médiatrice. Titulaire d'un DEA de droit des affaires, d'un master 2 en droit immobilier et du DU de médiation délivrés par l'UT1 Capitole. 25 ans d'expérience dans la formation juridique professionnelle continue ou initiale. Pratique du droit immobilier au travers d'expériences de transactions, locations, gestion locative, syndic bénévole de copropriété, crédits bancaires. Pratique du droit commercial dans les secteurs professionnels judiciaire et bancaire.

MOYENS TECHNIQUES DES FORMATIONS A DISTANCE

La formation à distance est réalisée intégralement avec l'application ZOOM ou TEAMS. Lors de la convocation l'apprenant reçoit un lien d'accès lui permettant de se connecter aux séances en classes virtuelles ainsi qu'un guide d'utilisation de l'application. Lors de sa première connexion, l'apprenant est invité à se connecter 10 minutes avant le début de la formation pour tester la prise en main de l'application. En cas de difficulté, il peut demander l'assistance du formateur par téléphone dans les 10 minutes qui précèdent le démarrage de la formation, ou bien direct au formateur pendant la session numéro du formateur communiqué dans la convocation. En cas de déconnexion involontaire pendant la session de formation, l'apprenant pourra se reconnecter de façon autonome avec le même lien et joindre le formateur par sms en cas de difficulté.

MODALITES D'EVALUATION

Fiche de présence à émarger par demi-journées de formation pour les formations en présentiel. Emission des relevés de connexion de l'application ZOOM pour les formations à distance. Feedbacks du formateur et du groupe lors des phases de mise en pratique. Quiz permettant de valider les principaux apports théoriques à l'issue de la formation. Questionnaire de satisfaction en fin de formation sur le déroulement de l'action et les acquis de la formation.

SANCTION

Remise d'une attestation individuelle de fin de formation à l'issue de l'action.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Formation : présentielle ou à distance, en intra ou inter-entreprise
Dates, lieu et horaires : selon convention
Tarif : selon devis et/ou tarif en vigueur sur le site <https://omyo.fr>
Nombre de personnes minimum et maximum : 6 à 12 participants maximum
Modalité et délai d'accès : L'accès en formation est conditionné par le versement d'un acompte par l'entreprise. Pour les formations à distance l'apprenant doit avoir à sa disposition un poste de travail informatique (PC ou tablette), doté d'un micro, d'une caméra vidéo et de hauts parleurs ; relié à une connexion internet haut débit (pour une meilleure qualité, il est conseillé une connexion réseau filaire via câble Ethernet, plutôt qu'en Wi-Fi). Inscription minimum 2 mois avant le début de la formation pour les demandes de prise en charge par les organismes financeurs.
Accès aux personnes porteuses de handicaps (nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la session) :

- Accessibilité de la salle de formation aux personnes à mobilité réduite, organisée dans l'entreprise, selon le besoin
- Adaptations possibles en fonction du type de handicap

CONTACTS STAGIAIRES

OMYO – B36 – 41 rue de Cugnaux – 31300 Toulouse
Sophie Gautier – sophie.gautier@omyo.fr - 06 63 08 09 40

Séquence	Durée	Objectifs	Contenu	Méthodes	Matériel
ACCUEIL DES PARTICIPANTS	0h10	Inclusion – recueil des attentes	Présentation des participants	Tour de « table »	Aucun
LA NON DISCRIMINATION A L'ACCES AU LOGEMENT	1h30	Adapter sa pratique professionnelle en faveur de la lutte contre les discriminations Se sensibiliser aux risques encourus en cas de mise en jeu de la responsabilité du professionnel de l'immobilier	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de la CHARTE RELATIVE A LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DANS L'ACCES AU LOGEMENT • La discrimination : textes et sanctions applicables • Repérage des cas de discrimination par un professionnel mandataire du bailleur avec auto-évaluation de sa pratique professionnelle • Les outils à disposition des présumées victimes • Obligations du professionnel en matière de prévention des discriminations : <ul style="list-style-type: none"> - L'information des bailleurs - L'information des candidats à la location - Nouvelles clauses dans les documents - La formation professionnelle - Les postures recommandées • Obligations du professionnel en matière de traitement des discriminations : <ul style="list-style-type: none"> - Traitement des signalements - Devoir d'information 	Exposé Cas pratiques	Powerpoint
EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUE	0h10	Auto-évaluation des acquis théoriques	Questions à choix multiples	Quiz	Kahoot via le téléphone portable de chaque participant Cadeau
EVALUATION DE LA FORMATION	0h10	Evaluer la satisfaction à chaud du stagiaire	Questionnaire d'évaluation à chaud	Questionnaire en ligne	Questionnaire d'évaluation à chaud